



D-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-3 Gestion des eaux pluviales

Plan D-2-2-3.21

Bruz

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Echelle : 1/10 000
Décembre 2019



Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Gestion des eaux pluviales

Indicateur de capacité d'infiltration des sols

- Secteur interdit à l'infiltration des eaux pluviales
- Secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales
- Secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales

Source : BRUZZ (Données infiltration au 01/06/2019),
ROFSP (parcelles, limites communales), 2017
Système d'information SIG, commune n°13, juin 2019, DUNE de Rennes
fond de plan topographique général, 04-2019
Réalisation : Rennes Métropole (SIG/URPES), 09c 2019
Logiciel SIG : ArcGIS 10.3.1
Système de référence : PROJCS CC48 (2017 - LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 200 400 m

